

Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2015 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 5 Conseillers communaux et 52 citoyens actifs

Excusés : Mme Pascale Zimmermann, Mme Martine Rebetez, M. Georges Lugon

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Concernant la convocation de cette assemblée, M. le Président tient à expliquer ce qui suit.

Le lundi 30 novembre 2015, l'administration communale a envoyé à Publicitas la convocation afin qu'elle soit publiée dans la Feuille officielle et dans le Messenger du vendredi 4 décembre 2015. En date du mardi 1^{er} décembre, Publicitas confirmait la parution de l'annonce dans les deux journaux. A la lecture de la Feuille officielle et du Messenger, nous avons constaté que la convocation n'y figurait pas ; des explications ont donc été demandées. M. le Président donne lecture de la lettre d'excuses de Publicitas.

Etant donné que le tout ménage a été distribué en date du vendredi 4 décembre 2015, soit au moins 10 jours avant l'assemblée, le Conseil communal a décidé de maintenir cette assemblée.

Compte tenu de ce qui précède, les citoyens présents à cette assemblée doivent donner leur accord pour que les objets soumis soient valablement votés ce soir. Vu que ce vote n'est pas prévu par la loi, les personnes présentes doivent voter oui ou non ; il ne peut pas y avoir d'abstention.

M. le Président précise qu'un citoyen pourrait faire recours auprès de la Préfecture, contre une décision prise, dans les 30 jours qui suivent la publication du procès-verbal.

Afin que l'assemblée puisse être ouverte et habilitée à délibérer, M. le Président nomme MM. Raphaël Rossier et Claude Guex comme scrutateurs et pose la question suivante :

l'assemblée est-elle d'accord que les objets soumis soient valablement votés ce soir ?

A l'unanimité, les citoyens présents acceptent que les objets soient valablement votés. M. le Président remercie l'assemblée pour sa compréhension et son soutien.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2015

2. Budget 2016

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
- 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.3 Présentation du budget d'investissement
- 2.4 Réfection de la route de Pra-Charbon : extension du périmètre et demande de crédit complémentaire
- 2.5 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.6 Panneau d'affichage à message électronique pour informations publiques
- 2.7 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.8 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

3. Présentation de la planification financière 2016-2020 et observations de la commission financière

4. Projet de fusion : compte-rendu du groupe de travail

5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2015 est approuvé par 53 oui et 2 abstentions.

2. Budget 2016

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Serge Praz commente le budget de fonctionnement selon le plan comptable et donne des explications sur les postes qui présentent de fortes variations par rapport au budget 2015 et/ou comptes 2014.

Ce budget a été établi avec la rigueur voulue, dans une approche réaliste visant à limiter les dépenses au minimum. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques fournies par le Service cantonal des contributions. Le budget 2016 a pu être très difficilement bouclé avec un total de charges de Fr. 3'717'371.40 et Fr. 3'557'746.20 de produits, soit un excédent de charges de Fr. 159'625.20, très proche de la limite des 5% fixée par la loi sur les communes (art. 87, al. 3).

M. Serge Praz confirme à M. Rodolphe Aeschlimann que les travaux prévus au pont de la Biorde concernent le secteur vers chez M. Siméon Berset.

2.2 Rapport de la commission financière et approbation

Le budget 2016 est pratiquement similaire au budget 2015. Toutefois, nous avons relevé les points suivants :

1. Ordre : *la professionnalisation des curateurs implique une augmentation des charges y relatives de Fr. 11'714.30 au budget 2015 à Fr. 17'040.35 pour 2016.*

2. Enseignement et formation : *une modification des taux de participation de l'Etat pour le paiement des salaires, de 70% au lieu de 50% pour les classes primaires, et de 50% au lieu de 70% pour le cycle d'orientation, modifie les charges mais celles-ci totalisent au final presque les mêmes montants.*

Suite à la reprise de l'Association des Petits Lions par la commune d'Attalens, d'une modification des tarifs horaires et du nombre d'enfants provoquent une importante baisse de charges de Fr. 41'000.00 à Fr. 18'745.00.

3. Culture et loisirs : *vu le nombre d'élèves inscrits, la participation aux dépenses du Conservatoire a augmenté de Fr. 4'382.60 à Fr. 15'484.00.*

4. Santé : *l'augmentation du poste «participation aux homes médicalisés le Châtelet et district de la Veveyse», de Fr. 30'041.00 à Fr. 55'426.45, est due au début du paiement des intérêts de la dette.*

5. Affaires sociales : *vu l'augmentation du nombre d'enfants, les subventions aux crèches et garderies augmentent de Fr. 18'000.00 à Fr. 28'000.00.*

Par contre, la demande des mamans de jour est en baisse et provoque une diminution du poste de Fr. 18'000.00 à Fr. 8'000.00.

6. Transports et communications : *des entretiens sont nécessaires sur la route qui précède et suit le pont CFF. Pour cela, il est prévu un prélèvement à la réserve des routes de Fr. 20'000.00 pour financer une partie des Fr. 60'000.00 au budget.*

Suite aux votations fédérales de 2014, il a été créé un nouveau chapitre intitulé «participation du fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire». Il représente une charge de Fr. 5'421.00.

7. Protection – Aménagement de l'environnement : *sous le poste «entretien et rénovation des installations», il a été prévu le remplacement des conduites d'eau en parallèle à la rénovation de la route privée des Invuettes. Un prélèvement de Fr. 57'574.80 à la réserve des eaux balance le compte «approvisionnement en eau».*

Sous le poste «curage de la Biorde et entretien», la rénovation du pont de la Biorde sur la route cantonale est nécessaire. Pour cela, une subvention cantonale de Fr. 20'000.00 est octroyée pour une dépense de Fr. 32'031.70.

Un nouveau poste «participation au service technique intercommunal» a été créé avec une charge de Fr. 12'000.00 afin d'assurer un soutien professionnel au conseiller responsable du dicastère.

9. Finances et impôts : nous constatons une faible augmentation des rentrées d'impôts. Des travaux pour Fr. 20'000.00 sont prévus au bâtiment de la Croix-Blanche afin de traiter des problèmes récurrents d'humidité.

Résultat du budget de fonctionnement : en guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ce budget tel qu'il vous est présenté, avec un excédent de charges de Fr. 159'625.20 proche de la tolérance cantonale. Nous avons pu constater que les chiffres avancés ont été calculés le plus exactement possible par le Conseil communal.

Concernant les mamans de jour, M. Frédéric Bracher demande si cette situation provient du fait que les demandes de placement sont en baisse, ou si c'est l'offre qui diminue. M. Serge Praz répond que l'un influence l'autre.

M. Serge Praz explique à M. Vincent Michellod que le Conseil communal a appris que des travaux allaient être entrepris pour la rénovation du chemin privé des Invuettes. Des conduites communales d'adduction d'eau sont en mauvais état dans ce secteur et doivent être remplacées. La commune a donc budgétisé ce changement pour profiter des synergies avec la réfection du chemin des Invuettes.

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2016 est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

2.3 Présentation du budget d'investissement

Le budget d'investissement est constitué d'objets votés les années précédentes ainsi que de deux nouveaux objets, qui seront votés séparément :

- | | |
|--|----------------|
| • Report des objets votés : | Fr. 648'520.00 |
| • Réfection de la route de Pra-Charbon, extension du périmètre : | Fr. 18'000.00 |
| • Panneau d'affichage à message électronique : | Fr. 62'000.00 |
| • Total | Fr. 728'520.00 |

2.4 Réfection de la route de Pra-Charbon : extension du périmètre et demande de crédit complémentaire

Le 15 décembre 2014, l'assemblée communale a approuvé la remise en état de la route de Pra-Charbon (tronçon rectiligne d'accès à la zone industrielle) pour un montant de Fr. 62'000.00.

Suite à différentes investigations, il s'avère que le tronçon de liaison, entre l'accès à la zone industrielle et la route Granges - Palézieux village, est également en très mauvais état.

La nature des travaux étant identique et les synergies évidentes, il fait sens d'entreprendre les travaux en une seule étape.

Le coût de l'extension du périmètre est de Fr. 18'000.00.

Plan de financement :

A charge du budget d'investissement 2016, financé par emprunt bancaire
(poste 620.501.10)

Frais financiers :

2016 Intérêts (6 mois)	2.0%	18'000	180
2017 Intérêts	2.0%	18'000	360
Amortissements	4.0%	18'000	720
Total frais financiers 2017			1'080

2.5 Rapport de la commission financière et approbation

Suite à l'acceptation l'an dernier d'une dépense de Fr. 62'000.00, il a été constaté que le tronçon de liaison entre l'accès à la zone industrielle et la route de Granges - Palézieux Village nécessite également des travaux.

Il est judicieux de les effectuer en même temps afin d'éviter des frais supplémentaires de mise en chantier. Ce devis complémentaire se monte à Fr. 18'000.00 et représente des frais financiers de Fr. 1'080.00, dès 2017.

La commission financière préavise favorablement à cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, le crédit complémentaire de Fr. 18'000.00 pour l'extension du périmètre de la remise en état de la route est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

2.6 Panneau d'affichage à message électronique pour informations publiques

Le Conseil communal propose d'installer un panneau interactif pour diffuser, de manière visuelle et dynamique, différentes informations. Cette installation pourrait être placée au centre du village. Grâce à son affichage à deux faces, les messages seront visibles tant pour les personnes venant de Palézieux que d'Attalens.

M. le Président précise que l'investissement soumis au vote porte sur un objet et un prix. L'emplacement du panneau n'est pas définitif et dépendra de la mise à l'enquête et des différents préavis cantonaux. Ce panneau interactif permettra de diffuser des informations telles que des coupures d'eau, des travaux réalisés dans la commune, des communications à transmettre en urgence... Avec ce système d'information, un grand nombre de personnes est touché. Les sociétés et entreprises locales pourront également bénéficier de cet outil afin d'y annoncer leurs manifestations. En conclusion, M. le Président indique que le Conseil communal a décidé de soumettre ce concept d'information car il met en avant notre commune et renforce notre identité.

Le coût du panneau d'affichage à message électronique est de Fr. 62'000.00

Plan de financement :

A charge du budget d'investissement 2016, financé par les liquidités
(poste 020.509.00)

Frais financiers :

2016 Intérêts	2.0%	62'000	1'240
2017 Intérêts	2.0%	62'000	1'240
Amortissements	15.0%	62'000	<u>9'300</u>
Total frais financiers 2017			10'540

M. Jean-Philippe Thiran s'exprime en son nom et au nom du Chœur d'hommes. Sur le principe, il soutient cette idée ; elle permettra de mieux se faire connaître. Toutefois, il se pose 3 questions :

1. Est-ce qu'une coordination avec les communes de Bossonnens et Attalens est prévue, afin de réduire le coût ?
2. Comment le prix du panneau a été défini ?
3. Est-ce que les sociétés du village devront payer les annonces qu'elles souhaitent diffuser ?

M. le Président indique qu'en l'état, les discussions avec les communes de Bossonnens et Attalens n'ont pas été menées de manière concrète. Toutefois, si l'assemblée accepte cet investissement, il est évident que les deux communes seront approchées. Concernant le prix, la version proposée englobe un double panneau afin que les informations soient visibles recto-verso, d'où un coût plus élevé. Il faut également prendre en compte les frais liés aux travaux de génie civil, qui s'élèvent à Fr. 12'000.00, pour la réalisation de la base en béton. Quant à un éventuel financement de la part des sociétés pour la diffusion de leurs annonces, M. le Président précise que les discussions n'ont pas été jusque-là, pour l'instant.

M. Frédéric Bracher explique que pour sa part, il ne passe pas au centre du village et par conséquent ne verra jamais les informations. Il demande si le Conseil communal a étudié des alternatives, comme la Newsletter. Le citoyen abonné à cette prestation reçoit systématiquement une notification lorsqu'une information est donnée.

M. le Président relève qu'effectivement des alternatives existent. Toutefois, l'impact est différent si les informations sont diffusées sur le panneau ou sur l'ordinateur du citoyen. Les informations diffusées sur le trajet touchent davantage de monde.

Mme Domenica Vavasseur explique qu'en passant en voiture, elle n'a pas eu le temps de lire les informations. Il faut faire attention aux priorités de droite et aux enfants qui sont au bord de la route ; la pose de ce panneau va distraire les conducteurs. Mme Domenica Vavasseur n'est pas favorable à ce projet. M. le Président précise que la vision du panneau définitif ne sera pas la même que sur le panneau mis à l'essai.

M. Vincent Michellod se demande si ce panneau répond à un besoin. A son avis, les canaux d'information utilisés à ce jour sont suffisants. Néanmoins, la solution Internet pourrait être étudiée.

M. Claude Guex rejoint l'avis de M. Frédéric Bracher ; les notifications par Internet sont pratiques et les dates peuvent être agendées électroniquement.

M. Jean-Philippe Thiran pense que les deux solutions (Internet et le panneau) sont intéressantes et complémentaires. Néanmoins, avec le panneau d'affichage, plus de citoyens sont touchés.

M. Roberto Caamaño rejoint l'avis de Mme Domenica Vavasseur. Ce panneau attire l'œil du conducteur, ce qui est perturbant. Il précise également que les publicités sont interdites le long des autoroutes pour des raisons de sécurité. M. Roberto Caamaño demande si la rentabilité du panneau dans les communes qui en possèdent un est connue, et dans quelle mesure la commune va exiger une contribution de la part des sociétés. Il pense aussi que payer Fr. 10'540.00 par année pour les intérêts et l'amortissement, alors que le budget est déjà à la limite des 5%, n'est pas judicieux. M. le Président lui répond que l'emplacement du panneau devra répondre aux prescriptions exigées par le SPC. En ce qui concerne la rentabilité du panneau, M. le Président explique qu'il ne sera pas rentabilisé par les sociétés ou les entreprises villageoises, mais qu'elles pourraient verser une contribution symbolique en cas d'utilisation.

M. Jérôme Lambert précise que la pose d'un panneau à un carrefour n'a pas été acceptée à Lausanne et que la ville a renoncé, en 2009, à installer un panneau d'information, moyen de communication devenu obsolète, et a privilégié d'autres canaux d'information.

M. le Président indique à M. Béat Clerc que la pose du panneau est soumise à l'enquête et que différents services (service des ponts et chaussées, service de la mobilité...) devront émettre des préavis.

M. le Président précise à M. Steeve Gabriel que deux possibilités sont envisageables, soit la pose d'un panneau recto-verso au centre du village, soit la pose de 2 panneaux placés à différents endroits.

2.7 Rapport de la commission financière et approbation

La proposition du Conseil communal d'installer un panneau interactif afin de diffuser de manière visuelle et dynamique différentes informations nous paraît intéressante. Néanmoins, à la vue de nos comptes, un investissement de Fr. 62'000.00 avec des frais financiers de Fr. 10'540.00 par an, plus ceux inhérents à son utilisation, ne nous paraît pas approprié.

La commission financière préavise défavorablement à cet investissement.

M. Jean-Pascal Ubertini demande à la commission financière de bien vouloir préciser le terme «pas approprié». M. Bernard Rüegg explique que le montant est trop élevé.

La parole n'étant plus demandée, l'investissement de Fr. 62'000.00 relatif au panneau d'affichage à message électronique est soumis au vote et est refusé par 28 non, 22 oui et 8 abstentions.

2.8 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2016 est soumis au vote et est approuvé par 56 oui et 2 abstentions.

3. Présentation de la planification financière 2016-2020 et observations de la commission financière

Le plan financier pour les 5 prochaines années prévoit une péjoration de la situation. En effet, l'augmentation des charges liées, les amortissements des investissements et les coûts consécutifs à la transformation des bâtiments scolaires, aux transformations des homes de la Veveyse et du cycle d'orientation vont augmenter notablement les charges.

M. Serge Praz présente, à titre informatif, la planification financière 2016-2020. L'excédent de charges devrait représenter 4.7% du budget en 2016, pour atteindre, en 2020, 13.2% du budget de fonctionnement. Un ajustement des recettes communales s'imposera à court terme.

La parole est transmise à M. Bernard Rüegg pour la lecture des observations de la commission financière.

La commission financière a examiné le plan financier 2016-2020 établi par le Conseil communal. Notre examen nous a fait relever les points suivants :

- Ce sont toujours les grands projets concernant la modification des homes de la Veveyse ainsi que l'agrandissement du CO qui auront de lourdes conséquences financières.*
- Toutefois, pour 2016, les charges y relatives n'imputeront pas encore la comptabilité, ce qui permet de ne pas avoir d'augmentation d'impôts.*

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour l'établissement de ce plan puisqu'il permet d'avoir une vision future des finances de la commune.

M. André Droux fait remarquer qu'il y a 6 ans, lorsqu'il occupait le poste de Conseiller communal en charge du dicastère des finances, il évoquait déjà le fait qu'il faudrait augmenter les recettes communales. Maintenant que les travaux sont en cours pour les homes, le cycle d'orientation et l'agrandissement des bâtiments scolaires à Attalens, la hausse d'impôts devient inévitable.

M. Serge Praz explique à M. Pierre-Philippe Durussel qu'à court terme la hausse d'impôts pourrait être de 10 à 12 centimes. En ce qui concerne l'horizon 2020, la réflexion n'a pas été menée aussi loin. En effet, divers paramètres et incertitudes font qu'il n'est pas réaliste de se projeter concrètement à cet horizon.

4. Projet de fusion : compte-rendu du groupe de travail

Le groupe de travail a atteint tous ses objectifs dans le temps imparti et est en mesure de présenter son rapport. M. le Président fait savoir que les trois législatifs (Attalens, Bossonnens et Granges) siègent en même temps et que les informations données sont identiques dans les trois communes.

M. le Président relate les différentes étapes qui ont été nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. Le groupe de travail a commencé par réaliser un état des lieux des trois communes. Une présentation publique a été organisée le 28 mai 2015 et un sondage a été envoyé, en juin 2015, à la population des trois communes. Le dépouillement du sondage a permis d'établir un rapport avec des recommandations à l'intention des futurs exécutifs.

M. le Président passe en revue quelques résultats du sondage. Le taux de réponse pour Granges est de 48%. A la question : seriez-vous favorables à un projet de fusion des trois communes, les citoyens de Granges ont répondu non à 49.3%, oui à 43.6% et 7.1% préfèrent une autre option. En ce qui concerne la commune de Bossonnens, 70.8% des sondés sont favorables, et pour la commune d'Attalens, 59.5% ont répondu positivement.

Les recommandations du groupe de travail sont les suivantes :

- Continuer le processus
- Faire un plan de communication
- Réaliser éventuellement un autre questionnaire
- Définir clairement un taux d'imposition
- Tenir compte des échéances de la loi cantonale sur les fusions

En conclusion, M. le Président précise que le rapport et les recommandations sont destinés aux futurs exécutifs qui devront décider, en 2016, de la poursuite ou non de cette pré-étude. Il s'agira également de voir si M. le Préfet réactive cette discussion lors d'une conférence des Syndics.

En parlant des échéances de la loi cantonale, Mme Valérie Cottet demande s'il y a une obligation de fusionner ou si c'est seulement un encouragement à la fusion. M. le Président explique qu'il ne s'agit que d'un encouragement. Au cas où notre commune fusionnerait avec Bossonnens et Attalens, une subvention de 2 millions serait accordée. Ce montant a été évoqué par Mme Marie Garnier lors de la séance publique qui s'est déroulée à Bossonnens. A ce jour, nous ne sommes pas en possession de chiffres plus précis.

M. le Président indique à M. Jean-Philippe Thiran que le projet de fusionner à 9 communes n'est pas définitivement abandonné. Cela dépendra de M. le Préfet et des futurs exécutifs. Lors de la dernière étude, le sujet n'avait pas été mis assez tôt en discussion et les exécutifs n'ont pas eu suffisamment de temps pour mener à bien leurs réflexions.

M. Vincent Michellod pense qu'au-delà de l'attachement et du taux d'imposition, les citoyens ont besoin de données factuelles pour se prononcer, sinon il sera difficile de faire le bon choix.

M. Béat Clerc demande quel serait le taux d'imposition si on fusionnait maintenant. M. Serge Praz explique que pour la pré-étude, cette question n'a pas été étudiée. Pour avoir une valeur qui soit la plus juste possible, un énorme travail, en collaboration avec le Service des communes, doit être fait. A ce stade, le groupe de travail n'a pas jugé opportun d'entreprendre une telle démarche.

M. Frédéric Bracher pense qu'il serait judicieux de connaître le taux d'imposition en cas de fusion à plusieurs communes, mais également de le connaître au cas où la commune resterait seule.

M. Serge Praz explique à M. Roberto Caamaño que le groupe de travail n'a pas approché de communes fusionnées pour savoir comment elles avaient calculé le futur taux d'imposition. Chaque cas est très différent d'une région à l'autre. Au cas où le dossier de fusion serait réactivé lors de la prochaine législature, cette analyse financière sera réalisée, en collaboration avec le Service des communes.

5. Divers

Le dossier pour la 2^{ème} mise à l'enquête de la révision générale du PAL est terminé. M. le Président précise qu'il doit encore être présenté à la commission d'aménagement et ensuite validé par le Conseil communal. Sa mise à l'enquête est prévue pour la mi-janvier 2016.

La fin de période administrative arrive et diverses échéances sont planifiées. M. le Président fait savoir que l'assemblée communale pour l'approbation des comptes 2015 devrait se tenir courant mars 2016. Le dépôt des listes pour le renouvellement complet du Conseil communal est fixé au lundi 18 janvier 2016 et le premier tour des élections est prévu le 28 février 2016. Les nouveaux Conseillers communaux seront assermentés le 16 avril 2016. Les commissions communales (financière, naturalisation et aménagement) devront être nommées lors de l'assemblée constitutive. M. le Président explique que si des personnes ressentent de l'intérêt pour la chose publique, elles peuvent le faire savoir par le biais des personnes en place au sein des diverses commissions. M. le Président annonce qu'il ne se représentera pas lors des prochaines élections.

Mme la Députée, Gabrielle Bourguet, en son nom et au nom des habitants de Granges, tient à remercier chaleureusement le Conseil communal pour son engagement et le travail accompli durant cette législature. Elle remercie également leurs familles pour le soutien qu'elles leur apportent. Mme la Députée a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec l'exécutif en place et se réjouit de poursuivre ces échanges avec le prochain Conseil communal. Elle tient également à féliciter les autorités communales pour avoir mené à bien le dossier relatif à l'avant-projet de fusion.

M. Jean-Pierre Philipona, au nom du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse, remercie le Conseil communal pour le soutien qu'il a apporté durant ces dernières années et lui souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Au nom du Chœur d'hommes, M. Rodolphe Aeschlimann lance un appel ; la société est toujours à la recherche de nouveaux membres.

M. Vincent Michellod a constaté que certains chênes sont vieux et propose d'en planter quelques-uns, à l'alpage, afin de marquer la fin de la législature. Le Conseil communal prend note de la remarque.

Concernant la convocation qui n'a pas été publiée dans les temps, Mme Jacqueline Sutter demande s'il est possible d'anticiper la parution d'une semaine, et ainsi éviter de se retrouver dans la situation de ce soir. M. le Président explique que l'échéancier est serré, mais prend note de la remarque.

M. le Président tient à rendre hommage à Mme Pascale Zimmermann, amie et ex-collègue, qui est excusée ce soir. Entrée en fonction en 2006, Mme Pascale Zimmermann a œuvré presque 10 ans au sein du Conseil communal, dont 8 années comme Vice-Syndique. Elle s'est dévouée sans compter pour le bien et l'intérêt de ses concitoyens. Nous garderons le souvenir d'une Conseillère communale efficace et affable à la fois, sachant faire preuve de tact et de bon sens. Nous lui souhaitons tout le meilleur et plein succès pour la suite de son avenir.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Rüegg remercie M. Serge Praz ainsi que Mme Cristina Beaud pour l'élaboration de ce budget et pour toutes les explications fournies. Des remerciements sont également adressés à l'ensemble du Conseil communal pour son engagement envers la population.

Au nom de ses collègues, Mme Christiane Houriet remercie sincèrement M. François Genoud pour son engagement et sa disponibilité tout au long de l'année.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier M. Serge Praz pour la préparation et la présentation des budgets. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Patricia Gabriel, et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle et pour le travail qu'il accomplit tout au long de l'année.

M. le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

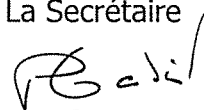
L'assemblée est levée à 22h20.

Le Président



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel